

Tribunal de la concurrence—Loi

Le débat concernant le projet de loi C-91 porte sur le pouvoir économique qui mène à sa guise les Canadiens et l'économie canadienne. A force d'intimidation, il est parvenu pendant des années à empêcher les gouvernements libéraux de faire quoi que ce soit pour limiter les monopoles au Canada. Il a eu raison du gouvernement actuel en s'assurant d'être pleinement d'accord avec la politique du gouvernement avant même que celui-ci ne présente son projet de loi. Maintenant qu'il a vendu son âme au diable, le gouvernement cherche à nous faire croire qu'il a résisté aux pouvoirs économiques, alors qu'au contraire il s'est mis d'accord avec eux.

L'absence de toute législation efficace en matière de concurrence au Canada demeure l'une des réalités les plus sombres de notre histoire. Le Canada continue d'être un pays où une poignée de gens prennent de nombreuses décisions importantes de caractère économique. J'invite les députés à se reporter à *The Vertical Mosaic*, de John Porter, à *Canadian Corporate Elite* que Wallace Clement a publié par la suite, et à d'autres études analogues. De toute évidence, un nombre de plus en plus restreint de personnes exercent de plus en plus de pouvoirs. Cette situation est tout à fait l'inverse de celle que le Nouveau parti démocratique préconise. Voilà pourquoi nous allons continuer de nous opposer à ce projet de loi. Il ne fait absolument rien pour résister à cette tendance.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Je prends la parole, monsieur le Président, pour faire savoir que je partage les doléances de mes collègues au sujet des incidences déplorable qu'aura ce projet de loi. Ce projet de loi médiocre, qui prétend favoriser la concurrence, est le dernier de toute une série de projets de loi analogues que la Chambre a dû étudier de la part des gouvernements libéraux précédents et du gouvernement conservateur actuel.

Quand on prête l'oreille au débat, on ne peut s'empêcher de songer aux nombreux monopoles qui contrôlent nos vies au Canada. Bien des Canadiens ne se rendent pas compte de leur influence très subtile et, à bien des égards, pernicieuse. Mes collègues ont mentionné à plusieurs reprises les neuf grandes familles riches et puissantes qui contrôlent la majeure partie des actions à la Bourse de Toronto. Monsieur le Président, je puis dire qu'en Colombie-Britannique, et vraisemblablement aussi dans d'autres provinces de l'Ouest, nous n'avons pas vraiment à chercher longtemps pour découvrir le pouvoir monopolistique qu'exerce le Canadien Pacifique. Très tôt dans notre histoire, nous avons confié ce pouvoir à cet énorme monopole qui, encore aujourd'hui, contrôle notre vie et notre développement d'une façon extrêmement antisociale.

● (1210)

J'aimerais citer deux ou trois exemples qui viennent fréquemment à mes oreilles à Vancouver. Par exemple, le CP a utilisé des fonds dont le gouvernement du Canada lui avait fait cadeau pour acheter des navires marchands qu'il a déménagés hors du Canada. Ce faisant, il a ruiné toutes les chances que le Canada pouvait avoir de se doter d'une marine marchande. Il les a installés dans des endroits comme Panama où il recrute des équipages non canadiens, éliminant ainsi toutes les chances de créer des emplois pour les Canadiens dans le domaine du transport maritime. Voilà le monopole du CP.

Encore la semaine dernière, alors que je me trouvais dans ma circonscription de Vancouver-Est, la firme Marathon Realty, une filiale du CP, a fait sentir son influence antisociale. Ainsi, elle a décidé de déménager les points de transfert de produits dangereux du centre-ville de Vancouver vers l'Est, dans ma circonscription, Vancouver-Est. On prétend que c'est en grande partie parce que la Marathon Realty veut construire des condominiums de luxe à l'endroit où se rencontrent ces voies de chemin de fer et ces lignes de traversier. On n'a tenu absolument aucun compte de toutes les recommandations des planificateurs selon qui les produits dangereux ne devraient pas circuler dans la ville. Nous ne voulons pas voir ces installations transportées d'un quartier résidentiel densément peuplé à un autre. Le simple bon sens nous dit que ces produits dangereux ne devraient pas entrer dans Vancouver. Je trouve extrêmement décevant que le ministre des Transports (M. Mazankowski) ait permis qu'on prenne cette décision.

Vous trouvez peut-être, monsieur le Président, que cet exemple est un peu éloigné du projet de loi à l'étude. Il illustre cependant le pouvoir absolu des monopoles et des grandes sociétés qui contrôlent réellement notre vie de tous les jours et empêchent aussi bien les entreprises que les localités de s'épanouir.

Je voudrais signaler certains faits relatifs à l'histoire de la réforme de la loi sur la concurrence, laquelle, selon un expert, a été l'une des «expériences les plus désolantes en politique canadienne». La mesure à l'étude constitue le point final d'une bien triste histoire d'efforts avortés pour opérer une réforme de la loi sur la concurrence au Canada. Il s'agit là non pas du seul jugement du Nouveau parti démocratique, mais de l'opinion de l'un des meilleurs économistes en matière de concurrence au Canada, M. Irving Brecher, de l'Université McGill. Voici ce qu'il déclarait en 1981 dans une étude intitulée «*Canada's Competition Policy Revisited*»:

«Ce jugement est d'autant plus pénible qu'on se rend compte que, contrairement à la croyance souvent exprimée, le résultat n'était pas inévitable et n'échappait pas au pouvoir de gouvernements résolus à ce qu'il en soit autrement.»

C'est l'histoire d'un échec qui s'est perpétué sur une longue période de temps. Le Conseil économique a entamé en 1966 ses travaux visant à moderniser la politique de concurrence. Il a terminé son rapport provisoire en 1969. C'est en 1971 qu'a été présenté probablement l'un des meilleurs projets de loi sur la concurrence, le C-256. Peut-être le Président qui siégeait ici à l'époque s'en rappelle-t-il. Jusqu'à ce jour, cependant, aucune des études ou des promesses, aucun des projets de loi ou des discours à la Chambre n'a produit de loi qui réforme la loi actuelle sur la concurrence, simpliste, juridiquement infirme et grossièrement inefficace. Seul un très modeste projet de loi a été adopté.

On nous demande aujourd'hui d'accepter le projet de loi C-91 comme le dernier raffinement en matière de politique de concurrence. Selon les experts, dont je ne prétends pas faire partie, cela n'est pas vrai du tout. Il s'agit du descendant de la cinquième génération d'un projet de loi qu'on essaie de faire adopter à la Chambre depuis 1971. Les projets de loi C-256, C-42, C-13 et C-29 essayaient tous de réformer la loi sur la concurrence, et ils ont échoué. On se demande bien pourquoi.